

La Réussite en Cordées

Fiche n°601

Matière : EMC

Source : <https://www.maxicours.com/se/3eme/>

La protection des personnes : les pompiers et les policiers

I. Les pompiers

a. Que font-ils ?

Les pompiers (appelés aussi sapeurs-pompiers) :

- Combattent les incendies ;
- Interviennent en cas de sinistre ;
- Portent un secours d'urgence.

Partout en France, le numéro de téléphone d'urgence des pompiers est le 18.

Il faut l'utiliser s'il y a :

- Un incendie ;
- Une explosion ;
- Une inondation ;
- Une fuite de gaz ;
- Une personne blessée ;
- Un accident ;
- Une personne en danger.

Les pompiers sont équipés :

- D'un camion ;
- D'une lance à eau ;
- D'une grande échelle ;
- D'un canadair (avion rempli de grands réservoirs d'eau) quand il s'agit de feux de forêt.

La Réussite en Cordées

b. Les pompiers volontaires et les pompiers professionnels

Les pompiers volontaires sont des hommes et des femmes qui, en plus de leur métier ou de leur vie familiale, consacrent une partie de leur temps au service des autres. Pour être volontaire, il faut :

- Avoir entre 18 et 45 ans ;
- Être en bonne santé ;
- S'engager
- Répondre aux ordres de mission.

Les pompiers professionnels sont recrutés sur concours. Ils doivent avoir entre 18 et 25 ans et posséder la nationalité française.

II. La police nationale

D'après la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, « la sûreté fait partie des droits [...] de l'homme » (article 1) et « la garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique » (article 12) : c'est la police qui protège les citoyens.

La police nationale maintient l'ordre public. Les policiers :

- Veillent à l'exécution des lois ;
- Veillent à la protection des personnes et des biens ;
- Luttent contre la criminalité et la délinquance.

La police judiciaire :

- S'occupe des infractions pénales ;
- Rassemble les preuves ;
- Recherche les criminels et les arrête.

La police assure le renseignement et l'information afin de prévenir toute menace extérieure qui pourrait porter atteinte à l'ordre public, aux institutions, au pays.

La Réussite en Cordées

III. La gendarmerie nationale

En France, la gendarmerie nationale est une force de police à statut militaire.

Les gendarmes sont habituellement chargés du maintien de l'ordre dans les zones rurales, alors que la police nationale est chargée des zones urbaines.

La gendarmerie nationale veille à la sécurité routière et au maintien de l'ordre public.

Elle participe également à la défense militaire du pays.

L'essentiel

Les pompiers, la police nationale et la gendarmerie nationale sont constitués de personnes qui sont là pour :

- Aider les citoyens ;
- Faire respecter les lois ;
- Éviter les crimes.